



CARREFOUR GROUPE

FLASH INFO

NON À LA DOUBLE-PEINE !

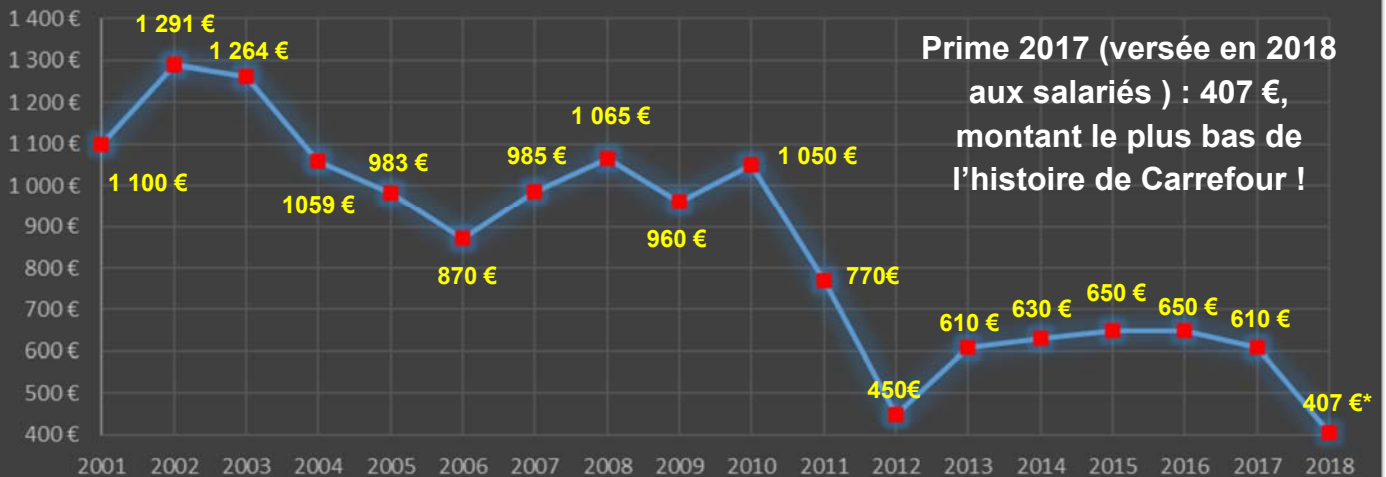
LA PROPOSITION DE LA DIRECTION FAIT PERDRE 203 € DE POUVOIR D'ACHAT À TOUS LES SALARIÉS

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 14 mars 2018

Evolution de la prime de participation aux bénéfices depuis sa création



Prime 2017 (versée en 2018 aux salariés) : 407 €, montant le plus bas de l'histoire de Carrefour !

Lors de la réunion du **14 mars**, la direction a proposé aux organisations syndicales de compenser partiellement, par le biais d'un **supplément d'intéressement** versé dans chaque société, la baisse catastrophique de la prime de participation.

Carrefour propose de verser une somme forfaitaire (identique pour tous les salariés) de 350 € en complément de la prime de participation de 57 €, **soit un total de 407 €** en moyenne contre **610 €** en 2017.

C'est donc en réalité une baisse de -203 € qui est proposée aux 110 000 salariés du groupe !

Le maintien de la prime de 2017 nécessiterait un « effort » supplémentaire de 30 millions d'€ (à partager entre 110 000 salariés), **somme qu'il faut comparer aux 356 millions d'€** qui seront versés cette année aux actionnaires sous forme de dividende ! La CFDT et FO maintiennent donc leur appel à la grève du 31 mars et demandent à la direction de revoir sa position sur la prime et sur l'ensemble du dossier Carrefour.

D'autre part, pour la CFDT - Carrefour c'est bien une double-peine qui est en ce moment infligée aux salariés : suppressions de postes, licenciements, passage en location-gérance de magasin, baisse du pouvoir d'achat, report des négociations salariales qui devaient avoir lieu en février etc.

Il est temps pour les salariés d'arrêter d'encaisser les coups !

2017 : année de très forte augmentation de la rémunération des dirigeants (+78,7%) !

en millions d'€	2017	2016
Rém. annuelle	5,3	4,2
Rém. variable	11,4	5,2
Avantages	0,1	0,0
Total (+78,7%)	16,8	9,4

Source : publication des comptes consolidés

La rémunération des 20 dirigeants de l'entreprise a atteint en 2017 la somme de 16,8 M€ ! Une progression de près de 80 % par rapport à 2016, due en grande partie aux rémunérations variables et indemnités de départ de Georges Plassat (l'ancien PDG - 9,73 M€ à lui seul). Les plans de rémunération liés aux « résultats » arrivant à échéance en 2017 : la CFDT pense que ce qui se passe actuellement chez Carrefour... est loin de justifier une telle progression ! Et vous ?